

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>37810</b>	<b>De M. Fabrice Brun</b> ( Les Républicains - Ardèche )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et alimentation		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et alimentation
<b>Rubrique</b> >animaux	<b>Tête d'analyse</b> >Pullulation du campagnol terrestre (arvicola)	<b>Analyse</b> > Pullulation du campagnol terrestre (arvicola terrestris) dit rat taupier.
Question publiée au JO le : <b>06/04/2021</b>		

### Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la pullulation du campagnol terrestre (*arvicola terrestris*), dit rat taupier, occasionnant d'imposants dégâts sur prairies en Ardèche, en Lozère, en Haute-Loire et dans le Cantal notamment, mais aussi sur des vergers comme constaté sur le bassin d'Aubenas. Face à la recrudescence des dégâts liés aux campagnols terrestres, les agriculteurs sont désarmés, les vaches n'ayant quelquefois plus que de la terre à consommer. Certes, le fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental, cofinancé par la profession agricole et les pouvoirs publics, est mobilisé. Mais quelle réponse d'ampleur apporter à ces éleveurs de la montagne ardéchoise dont, pour certains, 25 hectares de prairies sont fortement touchés avec des mottes quasiment détruites à 100 %, correspondant à 100 tonnes de fourrage, soit 20 000 à 25 000 euros d'achats sur la base des tarifs 2020 ? Bien qu'il existe des moyens de lutte lorsque les campagnols sont en basse densité, ils deviennent inefficaces en pic de pullulation. Des pics qui sembleraient durer plus longtemps (deux, trois, voire quatre ans), laissant les agriculteurs démunis. Des travaux de recherches, financés par la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union européenne, sont en cours dans des domaines scientifiques aussi variés que l'immuno-contraception, les phéromones ou les facteurs de régulation des populations de campagnols terrestres, notamment ceux qui entraînent un déclin en lien avec leurs ressources alimentaires. Mais depuis l'interdiction du bromadiolone® en 1er janvier 2021, se pose la question d'une alternative fiable techniquement et viable économiquement. Dans l'attente d'arrivée de substances prometteuses sur le marché, résultats de recherches en cours qui pourraient perturber la reproduction des campagnols, les agriculteurs français se retrouvent sans moyens de lutte efficace contre ce nuisible. Dans cette perspective, le Ratron® est un nouveau moyen de lutte qui a prouvé son efficacité en Allemagne et en Suisse, où il peut être appliqué mécaniquement toute l'année. En France, ce produit est homologué pour une distribution à la main, et seule une dérogation mécanisée de 120 jours annuels vient d'être délivrée. Néanmoins, cette dérogation ne suffira pas à accompagner les agriculteurs français pour espérer lutter efficacement contre ce fléau sur l'ensemble des territoires concernés. En effet, certaines contraintes géo-climatiques ne permettront pas l'intervention mécanisée durant les périodes de dérogation. La distribution mécanisée doit être autorisée à l'année et les travaux de recherche accélérés. C'est pourquoi il lui demande quelles solutions concrètes il va apporter de toute urgence afin de soutenir les élevages à l'herbe, plébiscités par les citoyens tant pour la qualité et le goût de leurs produits que pour les services apportés à l'environnement, quoi de mieux en effet qu'une prairie pour capter le CO2.